

Vision Culture 2025

Mémoire de la table des arts médiatiques du Conseil de la culture

1. Présentation

La discipline des arts médiatiques couvre, sur le territoire municipal, un vaste ensemble de pratiques. Elle comprend autant les pratiques installatives, l'art audio, l'art numérique, l'art vidéo que le cinéma.

Les artistes et les organismes des arts médiatiques à Québec forment un milieu dynamique. La majorité des organismes en arts médiatiques ont à la fois pour mission la création, la production et la diffusion des œuvres. Plusieurs sont des centres d'artistes qui offrent aussi divers services et équipements spécialisés aux professionnels de la discipline.

On y compte des organismes établis depuis plus de 15 ans, par exemple Vidéo Femmes, Spirafilm, Avatar, La Bande Vidéo et Antitube ainsi que de très jeunes organismes (moins de 5 ans d'existence), par exemple Kinomada, l'Établi, ou encore le Festival de cinéma de la ville de Québec. Tout le milieu contribue au dynamisme artistique et culturel de la ville.

La table des arts médiatiques, représentative du milieu professionnel de Québec, souhaite relever dans le présent mémoire quelques constats quant aux conditions de pratique et de diffusion qui caractérisent la discipline. Elle souhaite également mettre en lumière certains aspects touchant le développement de publics et le financement de la discipline, sous l'angle de la contribution actuelle de la Ville de Québec. Elle propose finalement des recommandations et pistes d'amélioration ou d'action dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle vision culturelle municipale.

2. Conditions de pratique et de diffusion des artistes et des organismes en arts médiatiques

Pour le milieu des arts médiatiques comme pour l'ensemble du milieu culturel, les conditions de pratique sont difficiles et les ressources humaines et financières sont rares. Pour les jeunes organismes plus particulièrement, il est difficile d'obtenir du financement de façon récurrente qui permettrait d'assurer leur pérennité. Plus spécifiquement pour le cinéma, les artistes et créateurs sont souvent contraints de

quitter la région de Québec pour Montréal afin de pouvoir vivre du travail en audiovisuel. En fait, on constate souvent que la relève se forme à Québec et quitte ensuite pour Montréal.

Les centres d'artistes en arts médiatiques doivent assurer l'entretien et le renouvellement d'équipements mineurs qu'ils mettent à la disposition des artistes de la discipline, tout en s'assurant de leur rentabilité puisque la location de ces équipements constitue une source non négligeable de revenus autonomes. Or, ce parc d'équipement mineur n'est pas exploité à sa juste mesure et pourrait l'être davantage s'il était utilisé par les créateurs et organismes des diverses disciplines artistiques sur le territoire municipal. Cette situation complique donc la recherche de revenus autonomes par les centres d'artistes.

Comme il n'existe pas à Québec de lieux adaptés à la diffusion du cinéma dans le centre-ville, les organismes en arts médiatiques ne disposent pas de lieu adéquat pour répondre à leurs besoins de projection en salles. Ils doivent souvent diffuser dans des salles polyvalentes qui n'ont pas toujours les équipements optimaux pour la diffusion des œuvres. Cet état de fait n'est pas sans conséquence sur la qualité de présentation des œuvres, et entraîne des coûts supplémentaires pour les organismes qui doivent effectuer des locations à l'externe de façon à adapter le lieu disponible.

Finalement, le milieu des arts médiatiques constate l'intérêt de la Ville de Québec pour les initiatives et projets mariant les arts médiatiques et la technoculture, comme une façon de mettre en valeur ses créateurs et d'assurer le rayonnement de la ville. La table salue ces initiatives et l'appui que la Ville leur donne, mais souhaiterait que le milieu des arts médiatiques y prenne une part plus active pour y apporter son savoir-faire et son expertise. La table estime que cette façon de faire créerait une meilleure synergie entre les créateurs et les promoteurs de projets, et permettrait d'accroître les chances de succès des initiatives et leur impact dans le milieu et auprès de la population.

À la suite de ces constats, la table des arts médiatiques identifie quatre principaux enjeux :

Enjeux :

Un recours accru à la consultation, à l'expertise et à la collaboration du milieu des arts médiatiques dans la conduite de projets liés à la discipline et appuyés par la Ville

Des équipements mineurs accessibles et rendus viables pour les organismes en arts médiatiques parce que davantage utilisés par l'ensemble du milieu culturel (éviter les dédoublements)

La disponibilité d'un lieu de diffusion fédérateur accessible aux créateurs et aux organismes de la discipline, au centre-ville de Québec pour assurer la mise en valeur des arts médiatiques

Une amélioration de l'aide consentie aux créateurs en mi-carrière et aux organismes, notamment de la relève

Plus précisément, la table fait part des recommandations suivantes :

Recommandations :

- Associer de façon plus étroite le milieu des arts médiatiques aux initiatives émergentes appuyées par la Ville qui visent la promotion ou la diffusion de la discipline, afin de mettre davantage à profit son expertise et sa collaboration.
- Prendre en compte la nécessité d'exploiter le parc d'équipements mineurs existant dont disposent les organismes en arts médiatiques sur le territoire municipal, notamment en encourageant les organismes culturels de toutes disciplines à y avoir recours pour leurs projets de création et de production (éviter la multiplication des équipements).
- Faciliter le prêt des projecteurs du Moulin à images aux organismes culturels qui en auraient besoin pour la réalisation de projets spécifiques.
- Maintenir le cap sur la mise en place d'une salle multifonctionnelle dans le cadre du projet d'agrandissement de la Bibliothèque Gabrielle-Roy et s'assurer qu'elle réponde aux besoins d'accueil d'activités en diffusion du milieu des arts médiatiques.
- Développer des mécanismes qui favoriseront un accès privilégié aux créateurs et organismes des arts médiatiques de Québec à l'équipement prévu dans le projet de la nouvelle Bibliothèque Gabrielle-Roy.
- Assurer une aide financière accrue aux créateurs en mi-carrière et aux organismes, notamment de la relève, dans l'ensemble des pratiques des arts médiatiques (cette recommandation est précisée dans la section touchant le *Financement*).

3. Développement des publics

Le développement des publics pour les arts médiatiques, comme pour toutes les autres disciplines artistiques, a besoin de s'appuyer sur la valorisation des arts et de la culture auprès des citoyens de Québec.

La table estime que la Ville de Québec exerce un leadership en cette matière et qu'elle doit s'engager avec encore plus de vigueur afin de valoriser et de promouvoir les arts dans la ville, de façon à encourager la population de Québec à mieux connaître ses créateurs et à fréquenter les divers lieux de culture de son territoire.

Les organismes en arts médiatiques ont également un rôle à jouer en faveur du développement de leurs publics. Ils doivent, pour ce faire, pouvoir s'appuyer sur des ressources financière et humaines suffisantes et qualifiées.

Recommandations :

- Explorer la possibilité d'instaurer à même un équipement municipal un guichet central d'information doté de services divers (programmations, rabais, achats de billets, etc.), offrant une vitrine de promotion des activités artistiques et culturelles professionnelles du territoire.

Cette initiative s'avèrerait une excellente ressource tant pour développer le tourisme que pour encourager la fréquentation culturelle des citoyens de Québec.

- Maintenir l'aide au développement de publics dans le cadre de l'Entente de développement culturel et ouvrir la possibilité de financer des projets récurrents, afin d'en favoriser l'implantation durable.

4. Financement/Vitalité culturelle/Entente de développement culturel

La table des arts médiatiques juge essentiel l'apport de la Ville dans l'aide au fonctionnement des organismes culturels professionnels. Cette aide est indispensable pour permettre aux organismes de réaliser leurs activités. Des efforts d'accroissement des budgets dévolus à cette aide au fonctionnement ont été réalisés ces dernières années. Il est important que ces efforts soient poursuivis afin de mieux répondre aux besoins des organismes professionnels, de leur permettre d'améliorer leurs conditions de pratique et d'assurer la stabilité et la consolidation de leurs ressources humaines.

Par ailleurs, la table rappelle l'importance de la contribution des autres programmes et mesures mis en place par la Ville afin de soutenir la réalisation de projets et d'actions de développement initiés par les organisations culturelles professionnelles.

Elle souligne cependant que certains aspects de ces mesures et programmes devraient être ajustés et améliorés afin de répondre davantage aux réalités des organismes en arts médiatiques.

Ainsi, en regard de ces mesures et programmes, la table identifie les enjeux suivants :

Enjeux :

Une meilleure modulation des critères de certains volets des programmes en fonction des réalités et contraintes particulières des différentes disciplines artistiques

Des programmes mieux adaptés pour soutenir le développement disciplinaire et la pérennité des initiatives et projets

Une continuité de l'aide dans les programmes de la Ville notamment auprès des artistes et organismes de la relève et en mi-carrière, afin de contrer leur exode

Une transparence accrue dans les règles, les lignes directrices, les critères et les modes d'évaluation des programmes, une indépendance et une neutralité des processus d'attribution et un recours aux comités et jurys de pairs

Dans cette perspective, voici les éléments ou améliorations recommandés par la table des arts médiatiques en regard des programmes et mesures suivantes :

Recommandations :

4.1 Conseil des arts à Québec

- Considérer la mise en place d'un conseil des arts à Québec, comme une avenue permettant d'assurer une indépendance et une neutralité dans les processus d'attribution de l'aide au fonctionnement des organismes, notamment par le recours aux comités de pairs.

4.2 Vitalité culturelle

- Bonifier l'enveloppe budgétaire dévolue au programme *Vitalité culturelle* de la Ville de Québec.

4.3 Entente de développement culturel

4.3.1 Première Ovation

Des représentations ont été menées par la table auprès de la Ville au cours de la dernière année concernant des ajustements demandés pour ce programme qui constitue un enjeu important pour la relève en arts médiatiques.

- Améliorer l'aide financière dévolue à la relève en arts médiatiques, en assurant un équilibre et une équité dans la répartition des enveloppes entre les différentes disciplines artistiques et une transparence accrue dans la gestion du programme.
- Offrir la possibilité aux organismes en arts médiatiques de déposer pour financement un projet qui amorce le stade de post-production :
 - Soit en intégrant à même le volet production du programme une option post-production (et non en faire un volet en soi)
 - Soit en accueillant tous les projets en arts médiatiques dans l'option post-production actuellement réservée au cinéma.
- Explorer la possibilité d'instaurer un nouveau volet au programme, s'adressant aux artistes en mi-carrière.

4.3.2 Soutien aux projets

- Ouvrir ce volet aux organismes qui comptent plus de 15 ans d'existence.
- Éliminer le critère de participation du CALQ pour ce volet, compte tenu que cette exigence freine la réalisation de projets que la Ville souhaiterait financer, et du faible taux d'acceptation des projets au CALQ constaté depuis les dernières années.
- Réévaluer l'uniformisation des pourcentages de revenus autonomes exigés pour les projets, exigence qui pénalise certaines disciplines artistiques dont les capacités à ce niveau sont plus restreintes, dont les arts médiatiques.

4.3.3 Volets liés au développement

- Permettre la récurrence des projets dans certains volets de l'Entente, c'est-à-dire dans les volets qui appuient le développement (volet développement des publics – tel que spécifié dans la section précédente –, volet initiatives internationales et volet missions de prospection) afin d'assurer une implantation durable de ces projets et de permettre l'établissement à moyen terme de contacts solides et porteurs.

4.4 Autre programme : Mesure d'aide au démarrage de productions cinématographiques et télévisuelles

- Assurer la poursuite du programme d'*Aide au démarrage des productions cinématographiques* géré par le Bureau du développement touristique et des grands événements.

- De façon à favoriser la naissance d'un nombre accru de productions locales, prévoir l'ajout d'un volet complémentaire avec dotation à ce programme qui serait consacré à l'aide à la production pour des organismes locaux.

5. Financement privé

La table des arts médiatiques estime qu'il serait souhaitable que la Ville de Québec intensifie son leadership afin de stimuler la contribution du secteur privé dans le soutien aux arts et à la culture. Elle considère que ce leadership municipal peut s'exercer au-delà de la sollicitation financière directe auprès des entreprises. En effet, la Ville de Québec ou ses partenaires publics disposent d'outils intéressants sur lesquels la Ville devrait miser pour inciter le secteur privé à contribuer au développement des arts dans la ville et à leur financement.

En regard de cet enjeu, la table des arts médiatiques fait part de cette recommandation :

Recommandation :

- Inciter les partenaires privés à utiliser la mesure du programme d'art public de la Ville qui leur est destinée et à se prémunir du programme d'intégration des arts à l'architecture.